

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20140611-2014_E10-DE

Envoyé en préfecture, le 23/06/2014 - 16:15

Reçu en préfecture, le 23/06/2014 - 16:20

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 05/06/2014



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juin 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme ULMANN), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS, Mmes COURROS, BRUGAT, M. DUCASSE, Mmes COUFFIGNAL, DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS (a procuration pour M. BRUEY), MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : MM. MARSAN, BRUEY (a donné procuration à Mme CHAPUIS), Mme ULMANN (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E
Délibération n°10**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Piscine municipale – emplois saisonniers

Par délibération du 16 avril dernier, notre assemblée s'est prononcée sur le tableau des effectifs communaux, notamment contrat été 5, MNS 2.

Concernant le fonctionnement de la Piscine municipale, les créneaux horaires de la structure ouverts au public mais aussi au fonctionnement du club et des scolaires nécessitent un roulement sur trois personnes.

Aussi, au tableau des effectifs communaux, le nombre de saisonniers pour la période doit être porté à trois. Il est précisé que seuls deux emplois seront présents en même temps.

Il est proposé à notre conseil de donner un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE la création d'un troisième poste MNS.

DONNE un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES